[redacted]ABEILLE.

[redacted] ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

[redacted]UNDI, (MATIN) 23 AVRIL 1832.

GOUVERNEUR.

[redacted]J. B. DAWSON.

[redacted]r que les personnes [redacted] prochain, à l'élection [redacted]

[redacted] MARIGNY, ANTONIO DUCROS, [redacted]HOA, S. DIXON,

FELIX LABATUT.

COMMUNIQUÉ.

M. [redacted].—Un grand nombre de vos abonnés vous prient d'annoncer dans votre intéressant journal, le ticket suivant qui sera soutenu à l'élection de juillet prochain par de NOMBREUX ÉLECTEURS.

Louis Allard, B. Marigny, L. Pierce, E. Conrad, M. D. Dixon, J. H. Sterry, J. M. Kennedy.

TICKET INDÉPENDANT.

Mr. l'Editeur:—Nous vous prions d'annoncer les personnes qui suivent comme candidats pour la Chambre des Représentants, à l'élection de juillet prochain. UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

Zéphir Cannonge, B. Marigny, Félix Labatut, Antonio Ducros, W. Duplessis, Albert Hoa, Charles F. Daunoy.

COMMUNIQUÉ.

Les personnes suivantes seront soutenues à l'élection prochaine par le FORT PARTI.

Zéphir Cannonge, E. A. Canon, B. Marigny, Antonio Ducros, F. Labatut, Louis Allard, James Workman.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 23 avril.

La malle du nord, reçue hier, apporte des dates de New-York du 7 courant, de Philadelphie du 9, et de Charleston du 14 ; point d'arrivées dans les deux premières villes, depuis le *Rhône* et la *Calédonia* ; mais à Charleston, deux du Hâvre, qui renouvellent pour nous le supplice de Tantale : le navire *Plato*, capitaine Davis, des Cowes et l'île de Wight, parti le 5 mars ; et le brick *Level*, capitaine Berry, parti le 12 du même mois ; *ni l'un ni l'autre n'ont apporté de gazettes* ; les feuilles de Charleston ne nous fournissent pas même, selon l'usage, un petit rapport des capitales sur la situation politique de l'Europe ni sur l'état du marché.

L'histoire du voyage du *Level* est vraiment curieuse ; parti du Hâvre pour Bordeaux ce brick ayant éprouvé des mauvais temps effroyables sur les côtes, a fait voile pour les Etats-Unis ; il voulait alors se rendre à Savannah—mais vis-à-vis ce port, il rencontra la goëlette *Guide*, allant de New-York à Savannah, il l'aborda durant la nuit, lui emporta sa grand'voile, sa grand'vergue, son canot et ses dommages en partie sa pompe. Il resta près de la *Guide* jusqu'au matin, et fit voile pour Charleston.

Le navire *Aspasia*, capitaine Bennet, était parti du Hâvre pour la Nlle.-Orléans, le 10 mars ; le *Henry-Lee*, capitaine Prince, devait partir deux jours après, pour ici ; le jour du départ du *John-Hale* n'était pas fixé. Parmi les bâtimens laissés au Hâvre par le *Level*, il n'est pas fait mention du *Bolivar* : il était cependant annoncé comme devant partir le 10.

Nous avons annoncé par un supplément, vendredi dernier, l'arrivée à New-York des navires le *Rhône*, parti du Hâvre le 2 mars, et le *Calédonia*, parti de Liverpool le 1er. Nous donnons aujourd'hui d'amples extraits des journaux reçus par ces deux voies.

On dit que le ministère français a résolu de mettre un terme à l'opposition systématique de la chambre des pairs envers celle des députés, en créant immédiatement une fournée de nouveaux pairs, choisis principalement parmi les membres du centre de la chambre des députés et en partie parmi ceux des deux extrémités. On cite comme étant portés sur la liste, les noms de MM. Jars, Ramouteau, Royer-Collard, Odier, Delessert, Lobeau, Etienne, Humann, Laffitte, Lamarque, Lafayette, Dupont (de l'Eure), Clausel, Bignon et Salverte. On peut être surpris de ne pas trouver parmi ces noms ceux de MM. Mauguin et Odilon-Barrot ; car, si ce projet a réellement été conçu par le ministère, il paraît évident, d'après la liste ci-dessus, qu'il veut se débarrasser dans la chambre des députés de ses adversaires les plus redoutables par leur talent et leur influence, et les condamner à la nullité en les jetant au milieu des pairs où il n'a pas à craindre de voir se former une opposition libérale redoutable ; en même temps, cette nouvelle fournée étant composée principalement de membres du centre, c'est-à-dire de ministériels *quand même*, M. Périer s'assurerait une majorité dans la chambre haute. C'est une conception tout-à-fait digne du beau temps de M. de Villèle.

La veuve et les enfans du maréchal Ney vont présenter une pétition directement à la chambre des pairs, pour demander la révision de sa condamnation. D'après la composition actuelle de cette chambre, et même en comptant la plupart des voix que le ministère pourra y ajouter, il y a peu d'espoir que cette illustre famille obtienne la justice qu'elle réclame.

La nouvelle de la ratification par le congrès, du dernier traité conclu entre la France et les Etats-Unis est parvenue au Hâvre le 27 janvier.

Le roi des Belges fait une tournée dans la province de Hainaut, où il est fort bien accueilli. M. Charles de Brouchère, ministre de la guerre, l'accompagne dans ce voyage.

Des nouvelles de Constantinople du 25 janvier, annoncent que la Porte est maintenant convaincue de l'impossibilité de ramener le pacha d'Egypte à l'obéissance par des moyens de douceur, et que rien que la force ne pourra y parvenir. En conséquence, un manifeste du sultan informe tous les Musulmans du manque de foi de Méhémed-Ali et ordonne qu'il soit puni d'une manière exemplaire. On remarque, néanmoins, que le ministère ottoman montre quelque indulgence envers le pacha rebelle, ce qui porte beaucoup de personnes à croire que ces différends pourront encore s'arranger par la voie des négociations. Mais, si l'on considère le caractère du sultan et celui du vice-roi, il y a tout à penser que la force seule pourra mettre un terme à cette querelle ; et cette force est double du côté du sultan, par son pouvoir spirituel. La plus grande partie de la flotte turque est déjà sortie du canal, avec l'ordre de prendre l'offensive contre les Egyptiens. Toutes les troupes disponibles sont envoyées dans l'Asie mineure, pour remplacer les régimens qui sont partis pour la Syrie, et former une réserve.

La législature de Neufchatel, dans sa séance du 16 février, a adopté à une majorité de 63 voix contre 15, une adresse au roi de Prusse, pour le prier de séparer la principauté de la Suisse, sous le prétexte que l'alliance actuelle avec la confédération est contraire à la tranquillité de Neuchatel.

C'est à tort que quelques journaux ont dit que le capitaine Hesse, qui s'est battu en duel avec le comte Léon (Bonaparte), avait été aide-de-camp de Wellington ; cet officier a reçu, il est vrai, une commission de capitaine à Waterloo ; mais il n'a jamais été attaché à l'état-major du général anglais. La nouvelle de sa mort, à la suite de ce duel, ne se confirme pas non plus ; le *Messenger* de Galignani du 27, dit qu'il est hors de danger.

Il est sûr maintenant que le déficit Kessner s'élève à 6,395,000 fr.

La 16e. division française, partie de Toulon, est arrivée à Civita-Vecchia, et a débarqué immédiatement. Une lettre de Toulon du 10, annonce le départ d'autres bâtimens de transport.

Un journal de Hambourg annonce que cinq négociants de Stockholm ont disparu sans qu'on ait pu découvrir leurs traces. Le *Nya-Argus* rapporte que la Banque doit suspendre ses paiemens pour quelques jours. Cette circonstance a produit une grande impression à Stockholm.

Ferdinand paraît toujours déterminé à secourir don Miguel.

Le bill de réforme faisait des progrès dans la chambre des communes d'Angleterre. On pensait qu'il serait envoyé à la chambre des lords le 13 ou le 14 mars [illegible] annonçait que 25 pairs qui sont de l'opposition donneraient leur adhésion au bill.

Dans la séance du conseil-de-ville de mercredi dernier, il a été donné à M. Théodore, aéronaute, le libre usage de la Place-d'Armes pour donner gratis son ascension. On [illegible] ce qu'elle [illegible] peu.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

Paris, 29 février.

Les nouvelles de Madrid que nous avons reçues aujourd'hui, en date du 20, confirment les rapports que nous avons déjà publiés sur les mesures prises par le gouvernement espagnol pour assister don Miguel. Un régiment de la garde royale a été envoyé sur les frontières, et l'artillerie a reçu ordre de tenir prêtes 30 pièces de canons au lieu de 26, qu'on avait ordonné de préparer pour entrer en campagne. Ciudad-Rodrigo est désigné pour être le lieu où doivent se tenir les quartiers-généraux de l'armée espagnole.

Paris, 29 février.

Dans la chambre des députés, sur la question de voter un million de francs pour secourir les colons de St.-Domingue, le ministre de la marine a dit que durant le cours de l'année dernière un agent du gouvernement haïtien était à Paris ; que le 2 avril deux traités avaient été conclus avec cet agent, le premier relativement à la dette contractée par St.-Domingue à l'égard du gouvernement français ; le second relativement au commerce. Le premier stipulait un paiement annuel de quatre millions ; le second, un traité de commerce basé sur la plus parfaite *réciprocité*, et la France devait jouir des mêmes priviléges accordés aux nations les plus favorisées. Tandis que ceci s'arrangeait, le gouvernement haïtien a manifesté des dispositions hostiles envers la France ; il a supprimé les demi droits stipulés par le traité sur l'introduction des marchandises françaises. Notre consul a cru convenable de se retirer.

Le ministre admet que la France a des motifs de plaintes, mais que le gouvernement avant de s'engager dans une guerre, devrait employer tous les moyens de conciliation.

Il ne discutera pas le projet hostile du général Lamarque d'armer des bâtimens afin d'entraver le commerce d'Haïti. Cela serait faisable sans contredit, mais il ne croit pas nécessaire de s'expliquer davantage. Il pense que la France doit prendre quelques mesures; et à ce sujet il regrette que lors de la discussion du budget de son département, une réduction ait été faite sur les fonds demandés pour armemens de navires.

—Les rapports de La Haye sont d'une nature belliqueuse. Les autorités ont recommandé un redoublement de vigilance sur les frontières, à cause du bruit de l'approche de 3000 Belges; les gouverneurs des forteresses ont ordre de faire une inspection générale de leurs troupes au 1er. mars prochain. Le comte O[illegible]off est arrivé à La Haye le 20; rien n'a transpiré au sujet de la mission dont il est chargé. On assure qu'il se rendra à Londres dès qu'il se sera acquitté de sa mission en Hollande.

Paris, 27 février.

Conférence de Vienne.—Hier, nous avons parlé des conférences diplomatiques établies à Vienne sous les auspices du prince de Metternich, entre les ministres des trois puissances, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Le but principal de ces conférences, dont les travaux, ainsi que nous l'avons déjà dit, ont pris un grand développement depuis la chute de Varsovie, est de conserver intacts, autant que possible, les traités de 1814 et 1815, de veiller à la conservation des principes de la sainte-alliance, et de combattre en toute occasion les conséquences de la révolution de juillet.

Les résolutions auxquelles la conférence de Vienne est arrivée, par rapport aux grandes questions qui occupent aujourd'hui les cabinets de l'Europe, sont à peu près celles-ci :

L'affaire de la Belgique a été envisagée avec raison, par la conférence, comme la clé de voûte des nouveaux arrangemens politiques de l'Europe ; aussi les trois puissances ont elles décidé qu'elles s'opposeraient à un traité définitif tant qu'il leur resterait une nouvelle espoir d'une restauration quelconque.

Le point le plus délicat pour l'Autriche était l'affaire d'Italie, et il faut convenir que le prince de Metternich s'y conduite jusqu'à présent avec assez d'habileté. Il vient maintenant d'admettre en principe que la France pouvait coopérer avec les troupes autrichiennes à faire rentrer dans le devoir ceux des peuples d'Italie qui tenteraient de recouvrer leur liberté et leur indépendance.

Pour ce qui regarde la Péninsule, le roi Ferdinand a obtenu des trois puissances carte blanche pour entrer en Portugal s'il le juge nécessaire, et nous croyons que dans la situation actuelle des affaires, notre cabinet, ni celui de Londres ne feront aucune démonstration sérieuse afin d'empêcher Ferdinand de soutenir don Miguel à main armée.

Enfin c'est le prince de Metternich qui a disposé en quelque sorte de la Grèce. Pour s'emparer du roi de Bavière, le ministre autrichien a appuyé de toute son influence l'ancien projet de placer sur le trône du nouvel état le prince Othon, second fils de ce monarque.

Quant à l'Allemagne, les mesures à prendre pour réprimer l'esprit constitutionnel, qui a pris un grand essor, principalement dans les états du midi, ne tarderont pas à être proclamées par la diète de Francfort. L'Autriche et la Prusse, seuls arbitres dans cette question, veulent armer la diète d'une force militaire destinée à se porter partout où se manifesterait une opposition contre les décrets de cette assemblée, décrets qui auront surtout pour but d'enchaîner la presse libérale. (*National.*)

Paris, 28 février.

Deux voyageurs arrivés hier à Verdun, venant du duché de Deux Ponts, assurent qu'à leur départ Deux Ponts et Hombourg étaient en pleine insurrection ; qu'on en avait chassé les fonctionnaires publics et méconnu l'autorité du roi de Bavière. Les insurgés ont arboré le drapeau tricolore. (*Journal de la Meuse.*)

Paris, 26 février.

—Le *Moniteur* annonce officiellement aujourd'hui la nomination de M. le comte de Reyneval à l'ambassade d'Espagne.

—Il paraît bien positif que le ministère français a signifié à l'ambassadeur de Madrid à Paris son intention formelle de ne pas permettre que le roi d'Espagne intervînt dans la querelle entre don Pédro et don Miguel. Le ministère anglais a fait, dit-on, des significations dans le même sens à l'ambassadeur espagnol à Londres. Mais le langage diplomatique a pris, depuis quelque temps, une telle extension, que, pour se faire une idée de ce que signifie *l'intention formelle de ne pas permettre*, il faut attendre les explications qui seront données à la chambre à propos du budget des affaires étrangères ; car si le ministère avait déclaré son intention formelle *de ne pas permettre* comme à une autre époque il avait déclaré son intention formelle *de ne pas consentir*, l'armée d'Espagne pourrait continuer fort tranquillement son voyage en Portugal.

Paris, 25 février.

—Hier matin a eu lieu, au bois de Vincennes, un duel non moins affligeant par son résultat que remarquable par la position sociale des adversaires : c'étaient, d'un côté, un fils naturel de l'empereur Napoléon ; de l'autre, un aide-de-camp du duc de Wellington. Voici des détails exacts sur les motifs et les circonstances de ce combat singulier :

A la suite de quelques difficultés, qui avaient pris naissance dans une partie d'écarté, les inculpations les plus outrageantes furent dirigées par M. Hesse, Anglais d'une quarantaine d'années, contre M. le comte Léon, jeune Français de vingt-six ans. Il faut le dire, ces injures, déjà très offensantes en elles-mêmes, avaient, aux yeux de ce dernier, d'autant plus de gravité, et le blessaient d'autant plus vivement, que le lien naturel qui l'unit à Napoléon n'est un mystère pour personne, qu'il serait attesté au besoin par la ressemblance frappante de sa figure avec celle de l'empereur, que lui-même s'en fait gloire, et que l'auteur de l'insulte était précisément un aide-de-camp de ce général de la sainte alliance que le nombre et la fortune firent triompher de la bravoure et du génie. Le duel fut proposé, accepté, et l'un des témoins, M. le colonel Fournier, en régla d'avance par écrit toutes les dispositions, avec une sagesse et une prudence qui devaient faire espérer un résultat moins fatal.

M. Léon ayant renoncé au droit de choisir les armes, son adversaire avait choisi le pistolet. Il fut arrêté que chacun se servirait de ses propres armes, et que les témoins, toute-fois, vérifieraient si les pistolets des deux parties n'avaient rien de trop inégal; que les armes seraient chargées par les témoins respectifs; qu'on marquerait deux limites distantes de dix pas l'une de l'autre, que les adversaires seraient placés à dix pas de chacune de ces deux limites, c'est-à-dire à trente pas l'un de l'autre; qu'une fois à cette distance, chacun d'eux serait libre d'avancer jusqu'à sa limite, et de tirer quand il lui conviendrait, sans pouvoir toutefois outrepasser cette limite; que les combattans partiraient à un signal donné; que celui qui aurait tiré, attendrait le feu de l'autre, qui ne pourrait tirer que de la place où il aurait essuyé le feu de son adversaire; que tout coup tiré ne compterait qu'autant que la charge serait partie; que cependant, dans le cas où l'un des combattans aurait essuyé pour la deuxième fois le feu de l'autre, et où il aurait à tirer à son tour son second coup, si son pistolet venait à rater, ce second coup serait jugé bon s'il devait terminer le combat; enfin qu'à cet égard, comme pour tous les cas non prévus, les adversaires s'en remettraient entièrement à la décision des témoins, et que s'il arrivait qu'ils voulussent continuer le combat contre l'avis de leurs témoins, ceux-ci pourraient refuser leur office et se retirer.

Telles sont les conditions qui ont été ponctuellement exécutées. Nous ajouterons même qu'avant de faire usage des armes, les deux adversaires, sur l'interpellation des témoins, ont déclaré mutuellement qu'ils se reconnaissaient hommes d'honneur et de probité. M. Hesse avait pour témoins M. le comte d'E-ternio, Allemand, et un officier anglais; les témoins de M. le comte Léon étaient M. le colonel Fournier, et M. May, autre officier français. M. le général Gourgaud, et le chirurgien-major du 11e. régiment d'artillerie, en garnison à Vincennes, commis par le célèbre M. Larrey, étaient aussi présens.

A peine placés à la distance convenue, les deux adversaires ont fait cinq pas l'un vers l'autre; M. Hesse a tiré le premier sur son adversaire sans l'atteindre, et aussitôt M. Léon, tirant à son tour, a frappé M. Hesse dans la poitrine. La blessure est si dangereuse, que, de l'avis du chirurgien, le blessé n'a pu être transporté à Paris.

Il est certain que toute tentative d'arrangement eût été inutile. On assure que M. Meneval, ancien secrétaire de l'empereur, et qui est le tuteur de M. le comte Léon, avait lui-même apprécié toute la gravité de l'offense.

Paris, 26 février.

—Une lettre venue de la Grèce, en date du 29 janvier, porte que l'amiral russe Ricord a échoué dans une tentative auprès des habitans d'Hydra. Les Hydriotes ayant méprisé les insinuations des officiers russes, ceux-ci se dirent alors chargés par les résidens des trois puissances de visiter les bâtimens hydriotes, prétention que l'amiral Miaulis a énergiquement repoussée. Cette démarche a été hautement désavouée par M. Lalande, commandant la station navale française.

L'autorité du congrès de Mégare acquiert de jour en jour plus d'influence; une grande partie des troupes l'a déjà reconnue et le nombre des députés composant l'assemblée nationale s'élève maintenant à 125. Mavrocordato et vingt autres députés, partis d'Hydra pour se joindre à leurs collègues, ont réussi à tromper la vigilance de la croisière russe, et sont entrés à Mégare au milieu des acclamations.

—On apprend des Etats-Unis que le sénat n'approuve point la nomination de M. Van Buren à la place de ministre plénipotentiaire en Angleterre, nomination faite par le président Jackson; Le *Times* croit que par cette annulation tous les actes diplomatiques de M. Van Buren en Angleterre sont cassés; mais le *Courier* soutient qu'ils sont valables, et que M. Van Buren restera à son poste jusqu'à la fin du congrès actuel des Etats-Unis.

—Le gouvernement se propose de nommer une commission qui sera chargée d'examiner en quel lieu il convient d'établir l'entrepôt qui doit être donné à la ville de Paris, d'après la loi votée par les deux chambres.

—Une pétition déposée dans les bureaux du *Courrier du Bas-Rhin*, à Strasbourg, a pour but de demander à la chambre des députés la jouissance des droits civils pour les Polonais à l'égal des Français et la faculté de former dans notre armée une phalange polonaise dont la bannière portera pour devise : "*France ! Pologne ! gloire et liberté !*" Cette pétition est déjà couverte de signatures. Nous ne doutons point que cet acte généreux de la part des habitans de Strasbourg ne trouve dans toute la France de nombreux imitateurs.

POLOGNE.

Varsovie, 20 février.

Un article des journaux de Pétersbourg nous révèle l'existence d'un complot sur lequel, jusqu'à présent, ils avaient gardé un profond silence. Cet article est conçu dans les termes que voici: "Des sentences du tribunal militaire, confirmées par l'empereur, condamnent les officiers de la garde intérieure, et faisant partie de la garnison, savoir: les lieutenants Moratchevski et Stanislas Kernovski, le cornette P. Zaffinski, l'étudiant de Moscou G. Schanjavski, le maître d'école O. Petraschkevitsch, et le cornette Kosanovski, à cause de haute trahison, à être dégradés et déportés en Sibérie, les quatre premiers parce qu'ils étaient convenus de s'enfuir en Lithuanie et de s'y joindre aux rebelles polonais, et les deux derniers parce que, connaissant le plan de cette fuite, ils ne l'ont point révélé au gouvernement, et ont été d'ailleurs porteurs de libelles séditieux contre des sujets russes. Le gentilhomme K. Zajomslovski est condamné à la même peine, parce que, ayant connu la conjuration de Kremenietz, il n'en a point averti le gouvernement, et qu'il a même pris une part active à la propagation de la trahison et à l'enrôlement des rebelles."

La *Gazette officielle de Varsovie* déclare qu'il est faux que les généraux polonais aient été conduits en Sibérie, ou qu'ils soient jetés dans les cachots. Elle prétend que les familles et les amis de ces généraux correspondent avec eux par la poste, et que les autorités publiques se chargent volontiers de cette correspondance. La Gazette n'ajoute pas un mot sur les lieux où les généraux polonais languissent dans l'exil.

Typographie Anglaise.—Le livre de la plus grande dimension qui ait jamais été mis sous presse paraîtra à Londres en 1832: il aura pour titre *Panthéon des Héros anglais*. Chaque page aura quatre toises de hauteur et deux de largeur, et les lettres auront la dimension d'un demi-pied. Il a fallu confectionner une mécanique exprès pour la fabrication du papier. L'impression de cette œuvre gigantesque se fait au moyen d'une machine à vapeur; et au lieu d'encre noire, on emploie un vernis d'or. Il n'en sera tiré que cent exemplaires, qui sont destinés à servir d'ornemens aux principales bibliothèques d'Angleterre. *Mém. encycl.*

COMMERCIAL.

Marché du Hâvre.

1er mars.—Coton.—Nous avons eu, depuis 10 jours, une bonne demande pour les cotons, aux prix courants, pour toutes les sortes des Etats-Unis, courte-soie. Les ventes s'élèvent à 6234 balles, comme suit : 2099 Louisiane de 84 à 106, (ce dernier prix a été donné pour 58 balles de choix,) 2848 balles Upland, Mobile, Alabama ou Ténessee de 74 à 92 ; et 267 Pernambuco de 101 à 107 ; le tout à l'acquitté. Les importations ont été de 10784.

Tabac.—Une vente de 29 boucauts du Kentucky s'est faite à 35 fr. par 50 kill.

Un post-scriptum d'une lettre du Hâvre, du 2 mars, dit que les droits sur les grains et les farines ont été réduits au minimum.

Une autre lettre du 1er dit que de grandes ventes ont été faites dans les cafés, et que les prix ont considérablement augmenté.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Groton, Baker, Havre, F Perret.
Navire Mary Howland, Akin, Liverpool, L H Gale.
Navire Alexander, Mercues, Brême, F Frey & co.
Navire Augusta, Young, Gibraltar, C B Fessenden.
Brick Fortune, Dunbar, N York, Thayer, Hurd & co.
Brick Toison, Leatner, Charleston, J A Barelli.
Brick Cabinet, Marshall, N York, White & co.
Goël Magellan, Spica, Apalachicola, F W Gregory.
Goël Volodora, Correa, Campêche, J Ennis.
Bateau Franklin, Howard, N York, Harrod & Searles.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Grampus, des Passes, avec la barque Cyrus-Butler et la goëlette Signal. Rien en vue.

Barque Cyrus-Butler, Frost, du Havre, parti le 20 fév. ; au capitaine, avec un chargement à J & J Darrasson, Nichol & Cheste, Veuve Dupas, T Marot, Quertier & Bouttin, Hyde & Goodrich; Chardavoyne, Round[illegible], J Nicolet & Co. Perret & Charbonnet, Toupart, Mager et F. Perret.

Goëlette Signal, Booth, Magnolia.
Bateau à vapeur Waverly, Scott. La Fourche.
Bateau à vapeur Planter, Colla, Bayou Sarah.

MEMORANDUM.

En charge au Hâvre pour ce port, 2 mars, navire Bolivar, Welsh, partant le 10. Le John Hale, Cotterill, do.

En charge à Marseille pour ce port, brick Gom[illegible], Patty, incertain.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6, 50 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 44 onces de pain pour un escalin.

21 avril D. PRIEUR, Maire.

[illegible]

Mardi prochain, au bénéfice de Mme. St-Claire: première représentation de

l'Italienne à Alger,

Opéra Bouffon en quatre actes, musique de Rossini.

Le spectacle sera terminé par

LA DEMOISELLE ET LA DAME OU AVANT ET APRÈS,

Vaudeville en un acte.

POUR BOSTON,

La barque neuve et doublée en cuivre ALASCO, capit. Cole, ayant presque tout son chargement, partira dans 10 jours. Pour fret léger ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à STETSON & AVERY, rue du Camp, No. 31.
23 avril

POUR NEW-YORK,

Le navire ATTICUS, capitaine Martin, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à THAYER, HURD & Co. rue des Magasins, No. 29.
23 avril

VOL.

TROIS-CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.—Un vol considérable a été commis dans la nuit de samedi ou dimanche dernier, dans une maison de la rue Tchoupitoulas. Les voleurs s'étaient introduits par la porte de la rue, ont brisé un coffre fort et ont enlevé tout ce qu'il contenait, consistant en TROIS MILLE PIECES DE 5 FRANCS. On offre trois cents piastres de récompense à celui qui pourra faire recouvrer l'argent, ou une partie.

Les personnes à qui on offrirait des pièces de 5 francs en quantité suffisante pour faire élever des soupçons, (si l'individu qui voudrait les faire passer n'est pas connu) sont priées d'en donner avis aux autorités, ou au bureau de cette feuille. 23 avril—3

Banque de Cité, 23 avril 1832.

ON appelle l'attention des actionnaires à cette institution, sur l'extrait suivant de la section 9 de la Charte :

"Si quelque souscripteur manque ou néglige de payer toute somme qu'il sera ainsi requis de payer, dans les dix jours qui suivront immédiatement celui où la dite somme sera due et payable, l'autre sur laquelle elle sera demandée sera confisquée au profit de la compagnie."

23 avril R. CLAGUE, Caissier.

OSNABURGS de qualité supérieure, à vendre par
23 avril STETSON & AVERY.

FAIENCE.—78 paniers et boucauts Faïence, à vendre bon marché, par
23 avril STETSON & AVERY.

JAMBON, GRAISSE & PORC.—100 boucauts Jambon de première qualité, 500 barillets Graisse en feuilles, 31 barils Maquereaux et 81 dito Porc, de première qualité, reçus par le bateau à vapeur Franklin, à vendre par
23 avril STETSON & AVERY.

Collège du Centre.

LA session d'été de cette institution commencera le mardi 25 avril courant, et durera vingt-deux semaines. Les cours d'étude seront aussi étendus que dans les collèges les mieux organisés. Prix d'admission aux Classes du Collège, $30, & à l'Ecole Préparatoire, $24, par année classique, payable moitié d'avance. Les dépenses totales pour la pension, le blanchissage, le logement, le chauffage et l'éclairage, ne dépasseront pas, à ce qu'on estime, $100 par an.

La Faculté se compose de MM. le Rév. John C. Young, A.M., Président, *professeur de Philosophie mentale et morale, de Logique, d'Economie politique et de Belles Lettres.*

James M. Buchanan, A. M., *professeur de Mathématiques, &c.*

Le rév. Wm. L. Breckinridge, A.M., *professeur de Langues anciennes.*

Thomas C. Nichols, A. M., *Principal de l'Ecole Préparatoire.*

Le Collège du Centre est situé dans le voisinage immédiat de Danville, village tranquille et retiré, où les jeunes gens n'auront que peu d'occasions d'être distraits de leurs études ou entraînés à des habitudes vicieuses. La ville et le pays environnant sont très-sains. Danville est à dix milles des sources de Harrodsbourg, où l'on trouve des bains qui sont particulièrement fréquentés par les habitants du Sud. La proximité des ces bains, offrira aux parents de cette partie, l'occasion de voir quelquefois ceux de leurs enfans qui seront placés ici pour leur éducation.

Le fait que, depuis plusieurs années, il règne dans le collège et dans le village un esprit religieux et moral dont l'influence est générale, doit engager fortement les parents et les tuteurs à envoyer ici leurs enfans et leurs pupilles, en ce qu'il leur est une garantie pour la sûreté de leurs mœurs et la droiture de leurs habitudes.

Pendant l'année dernière, un supplément considérable d'instrumens destinés à l'application de la Philosophie et de la Chimie, a été reçu de l'Est.

L'Examen Annuel, à l'effet de conférer les degrés, aura lieu à la fin de la session.

D. G. COWAN, *Secrétaire.*

Danville (Ky.), 30 mars 1832. 23 av

REÇU tout récemment:—8 barriques Vin de St. Estèphe de choix; 24 caisses grand Vin de Château Lafitte; 5 demi-pipes Madère de Marseille, London particular; 2 caisses Shalls; 1 do. Pulicates; 2 caisses Robes; 1 do. Mouchoirs batiste; 1 balle [illegible]; 52 boucauts de sucre; à vendre par
23 avril THEOD. NICOLET & CO.

A VENDRE.

SIX TERRAINS

DE GRANDE VALEUR,

SITUÉS *près* DE LA NOUVELLE PRISON,

RUE STE ANNE,

A l'angle des rues Ste. Anne et Johnson.

POUR plus amples renseignemens voir le plan qui est déposé à la Bourse.

☞ Si d'ici au 8 de mai prochain ils ne sont pas vendus à l'amiable, ils seront criés le même jour, à la Bourse, à midi, par F. DUTILLET. Les actes de vente seront passés chez Hughes Pedesclaux, aux frais des acquéreurs.

CONDITIONS:—6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 avril—14

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du 1er. District Judiciaire.—*Valeren Duplessis contre ses créanciers et les créanciers de Valery et Valeren Duplessis.*—La cession de biens du demandeur ayant été acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers et des créanciers de Valery et Valerien Duplessis, ait lieu en l'étude de Octave de Armas, not. pub., samedi, 26 de mai prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit demandeur, et qu'en attendant, toutes poursuites judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens dudit demandeur et de Valerien et Valery Duplessis. Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de ladite cour, ce 21 avril 1832.
23 avril—3 JNO. L. LEWIS, Greffier.

LE soussigné s'absentant du pays pour quelques temps, prévient les personnes qui pourraient avoir affaire avec lui pendant son absence, qu'il a chargé son fondé de pouvoir, M. François Correjolles, de les régler pour lui. Les personnes à qui il doit, sont priées de lui présenter de suite leurs comptes, et celles qui lui doivent voudront bien solder les leurs sans délai.
20 avril—4 BERNARD DUPUY.

AVIS.—Le soussigné, informe le public qu'il vient d'ouvrir un CAFÉ sur le Chemin-à-coulisse, où il tiendra toute espèce de Liqueurs de premières qualités. Il saisit également cette occasion pour inviter le public au TIR-AU-PISTOLET, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 16 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'instar de celui de Page, de Paris, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouveraient près du but.
17 avril PARASOL

WM. FADEUILHE & CO.—Tapissiers, rue de la Douane, No. 45, désireraient louer au mois, deux négresses pour écharpir la mousse, ainsi qu'une femme, qui sache coudre et faire un peu de cuisine: se présenter avec bonnes recommandations. 19 avril—3

AVIS.—Les soussignés informent le public que M. Jean Casse étant obligé de s'absenter pour ses affaires particulières, n'est plus associé de la maison annoncée sous la raison de *F. A. Blanc, R. Brugier & J. Casse*, et qu'à l'avenir elle sera sous la raison de
10 avril—12 F. A. BLANC & BRUGIER.

TRAITES sur New-York, à vendre par
18 avril W. G. HEWES.

[illegible]

PAR H. J. DOMINGON.

MARDI, 24 du courant, il sera vendu, à 4 heures de l'après-midi, dans le bas de la maison de M. Gordon, rue Royale, 149 barillets Vin sec de Malaga, de qualité supérieure, sujets à la remise des droits.
23 avril

PAR T. MOSSY.

LUNDI 23 du courant, il sera vendu dans la cour de la Douane, à midi, par ordre des gardiens du port du consul anglais &c. pour compte de qui il appartiendra, les canots et autres articles suivans sauvés du naufrage de la barque Zetis, de Belfast ; un grand canot, un petit canot, une chaloupe, deux plombs, deux toiles à voile, et 12 pièces tapis. Le tout peut être vu en s'adressant à la douane. 23 avril

PAR T. MOSSY.

MARDI 24 du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, à 10 heures du matin, 30 malles Brodequins pour hommes, Souliers de prunelle, Bottes et Souliers. 23 av

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 28 avril, il sera vendu à la Bourse, 35 ESCLAVES de prix, acclimatés et pleinement garantis. Ils sont employés dans une sucrerie depuis 2 ou 4 ans, et parmi eux se trouvent des bouilleurs, filtreurs, clarifieurs, tonneliers, &c.
Conditions à la vente. 23 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

Bernard Lejeune vs. ses créanciers. } COUR de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans. En vertu d'un ordre de l'hon. Chs. Maurian, juge de la Cour de Paroisse, il sera vendu mercredi, 30 mai, à midi, à la Bourse, un Terrain de valeur, situé dans le fond du faubourg La Fayette, paroisse Jefferson, désigné par le No. 26, sur le plan original dressé par Jos. Pilié, voyer, et déposé en l'étude de C. Pollock. Ce terrain a 300 pieds de face à la rue Jackson, et s'étend en profondeur jusqu'à la ligne de la propriété de Mme. Livaudais, où il mesure 303 pieds 9 pouces; il est borné au-dessus par le terrain No. 24, où il mesure 331 pds 3 lignes, et au-dessous par le terrain No. 28, où il a 309 pds 5 pouces, le tout mesure française.
Conditions à la vente. 23 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LE jeudi, 26 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse et sans réserve, 18 ESCLAVES acclimatés, employés au chantier de M. Saltar, tous bons ouvriers et garantis, à l'exception de ceux dont les défauts sont spécifiés, savoir : Henri, 31 ans, charpentier de navire, n'ayant été qu'une fois marron ; Lucy, sa femme, 35 ans, cuisinière et servante, avec sa fille Harriet, de 9 ans, gardienne d'enfant ; Darwood, 24 ans, charpentier de navire ; Anne, sa femme, 28 ans, servante et cuisinière ; Daniel Taylor, 30 ans, charpentier de navire, n'ayant été marron qu'une fois; Charlotte, sa femme, 25 ans, servante et cuisinière ; Ely, 46 ans, charpentier et calfat ; Abraham Johnson, 32 ans, do. : Peter, 34 ans, do. ; Charles, 25 ans, do. ; George, 19 ans, do. ; Dennis, 18 ans, do.; Dick, 16 ans, calfat ; George Lewis, 25 ans, calfat ; Garland, 17 ans, calfat; Rush, 26 ans, et Charles, 20 ans, calfat, n'ayant été absent qu'une fois.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. 23 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LE jeudi, 27 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, l'esclave NANCY, âgé de 35 ans, cuisinière ordinaire, blanchisseuse et repasseuse. Le propriétaire ne la vend que parce qu'il a l'intention de partir pour le nord. Conditions : 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs.
23 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 24 du courant, il sera vendu à la Bourse, un TERRAIN de valeur, situé rue des Bons-Enfans, entre celles de l'Union et des Français, ayant 30 pieds de face sur 129 de profondeur, mesure française, avec les édifices qui s'y trouvent, consistant en une bonne boutique de charpentier, de 30 pieds sur 40, une maison de famille, &c. Conditions : une moitié comptant, et le reste à six mois, en billet endossé, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 avril

PAR H. J. DOMINGON.

ESCLAVES D'HABITATION.

MERCREDI 25 avril, à midi, il sera vendu à la bourse de Hewlett, 22 *têtes d'Esclaves*, provenant d'une habitation des Attakapas; ils sont tous créoles ou depuis 15 ans ou plus dans le pays. Il y a parmi d'excellens vachers, conducteurs de troupeaux, et sont tous très sains ; plusieurs seront vendus par famille. De plus amples renseignemens seront donnés par des affiches le jour de la vente.

Conditions : 1 et 2 ans de terme, payable en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente se passeront en l'étude de T. Seghers, aux frais de l'acquéreur. 20 avril.

PAR ISAAC L. M'COY.

LE lundi, 23 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse, l'esclave JAMES, âgé de 30 ans, accoutumé aux travaux des champs; il est acclimaté et on ne garantit que les titres. Conditions, comptant. 20 avril

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 23 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis, 10 Actions de la Compagnie des Architectes, faisant partie de la première souscription ; lesquelles ont droit à un bénéfice.
18 avril

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, le samedi 5 mai prochain, à midi à la bourse de Hewlett, UN TERRAIN, avec une maison et ses dépendances, situé au faubourg Ste Marie, faisant l'encoignure des rues Gravier et Philippa, ayant 44 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier 108 pieds 4 pouces de face à la rue Philippa, 26 pieds 8 pouces sur le derrière, et 102 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Gravier, le tout mesure française.

Conditions : payable à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque. 19 avril

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, 23 d'avril, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu, rue de Chartres, No. 175, entre les rues Toulouse et St. Pierre, une quantité de meubles, consistant en lits, tables, chaises, armoirs, ustensils de cuisine, etc. Conditions à la vente. 11 av.

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES,

7me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Mardi 24 Avril.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT	DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billet Entier	$ 4
Demi Billet	2
Quart de Billet	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.
26 mars J. R. FAGET, Directeur.

MAQUEREAUX Nos. 2 et 3, à vendre par STETSON & AVERY,
18 avril rue du Camp, No. 31.

A LOUER DE SUITE.

Cette jolie MAISON A ÉTAGE, située rue Dumaine entre Bourbon et Dauphine, contenant quatre grands appartemens, (tous à feu) six chambres dans la cour, puits en briques, &c. Pour les conditions, s'adresser à l'éditeur de l'Abeille.
19 avril—12

PLOMB en saumons, de Fever-River, à vendre par
10 avril J. MAGER.